

FTI Consulting Canada Inc.

1000, Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514.446.5093
www.fticonsulting.com

COUR SUPÉRIEURE

Chambre commerciale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR N^o : 500-11-063943-241
DOSSIER N^o : 41-3067448

**DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE :**

SPIRITUEUX SPIRITUELS INC. personne morale légalement constituée ayant son siège social au 400-485 rue McGill, Montréal, QC, H2Y 2H4;

Failli

-et-

FTI CONSULTING CANADA INC.

(Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant une place d'affaires au 1000, Sherbrooke Ouest, bureau 915, Montréal, Québec, H3A 3G4.

Syndic

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES INSPECTEURS TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE 27 MAI 2024 À 16H

Présences

Étaient présents lors de l'assemblée :

- Martin Franco, représentant du Syndic;
- Oswaldo Vibert, représentant du Syndic;
- Jean-Philippe Drainville, inspecteur.

Le seul inspecteur étant présent, le quorum de l'assemblée est atteint.

Président d'assemblée

M. Martin Franco agira à titre de président pour la présente assemblée et monsieur Oswaldo Vibert à titre de secrétaire.

Sujet #1 : Démarches des actionnaires effectuées en 2023 afin de vendre l'entreprise

Le Syndic a transmis, avant l'assemblée, un sommaire des démarches effectuées par les actionnaires de Spiritueux Spirituels afin de vendre l'entreprise. L'inspecteur confirme avoir reçu les documents joint à la présente résolution (Annexe A). Ces informations soumises par les représentants de la Faillie font suite à une demande reçue de la part des créanciers lors de l'assemblée tenue le 30 avril 2024.

Le président mentionne à l'inspecteur qu'en fonction des informations soumises par les représentants de la Faillie, ils auraient effectué des démarches auprès d'une dizaine d'acheteurs potentiels en 2023 et qu'après la revue diligente, seulement deux offres auraient été reçues. Le président explique qu'en fonction des discussions qu'il a eu avec les représentants de la Faillie, les offres reçues n'étaient pas satisfaisantes puisqu'elles ne permettaient pas de rembourser la totalité des créances garanties d'environ 1,2M\$ dues à Entreprises Kabina inc., MaxBoiss inc. et la Banque TD.

Après discussions, l'inspecteur demande que le Syndic tente d'obtenir de la part des représentants de la Faillie une copie des offres reçues et les transmettent à l'inspecteur pour valider la teneur des offres. Le Syndic confirme qu'il fera une telle demande.

Sujet #2 : Détail entourant le recevable de Breuvage Shape Inc.

Le président indique à l'inspecteur qu'à la suite de l'assemblée des créanciers, une demande avait été faite auprès du syndic afin qu'il obtienne des informations additionnelles entourant la valeur de réalisation d'un montant qui était à recevoir d'environ 1,4M\$ de la part d'une société apparentée (Breuvage Shape Inc.) et ce, avant que les créanciers garantis exercent leur recours en prise en paiement sur l'ensemble des actifs de la Faillie.

Le président confirme qu'il a eu des discussions avec les représentants de la Faillie qui sont également actionnaires dans Breuvage Shape Inc. et que ceux-ci confirment que cette société est également en difficulté financière et n'est pas en mesure d'acquitter cette somme. Ils confirment également qu'aucun montant n'aurait été perçu à la suite de la prise en paiement. Les revenus des Breuvages Shape seraient considérablement en baisse et l'entreprise ne prévoit aucun bénéfice à moyen terme. Il est également rapporté que les difficultés financières de l'entreprise mettent de la pression sur le fonds de roulement et qu'une injection en capital d'environ 600 000\$ aurait été demandée. Le détail des explications reçues est présenté à l'Annexe B.

Après discussions, l'inspecteur demande que le Syndic tente d'obtenir les états financiers de Breuvages Shape afin de confirmer la situation financière de celle-ci et de ce fait la valeur de la créance prise en paiement par Les Entreprises Kabina et MaxBoiss inc.. Le président indique à l'inspecteur qu'il serait peu probable qu'une telle demande soit acceptée si le recevable était dû par une tierce partie mais qu'étant donné qu'il s'agit d'une société apparentée, qu'il est possible qu'il obtienne l'information et qu'il fera la demande.

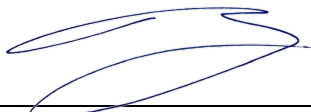
Sujet #3 : 1ere Facture du Syndic pour les services rendus jusqu'au 30 avril 2024

L'inspecteur confirme avoir reçu la facture #102900001209 pour les services rendus par le syndic jusqu'au 30 avril 2024 d'un montant avant taxes de 38 250,45\$ (43 978,45\$ après taxes applicables). Ce dernier n'émet aucune objection face à la facture et celle-ci est approuvée.

Levée d'assemblée

L'agenda étant épuisé, l'assemblée est levée à 16:24.

FAIT à Montréal ce 27^e jour de mai 2024



M. Martin Franco représentant du Syndic



Oswaldo Vibert secrétaire

Jean-Philippe Drainville

Jean-Philippe Drainville, inspecteur

Annexe A : Démarches des administrateurs de Spiritueux Spirituels pour la vente de la Société

Entreprises sollicitées

Entreprise	Contact	Date approximative de l'entretien ou de la rencontre	NDA	Offre	Commentaires
S22/Dandurand	Hugues Gauthier		Oui	Oui	N/A
Prime Beverage	Olivier Primeau Ronny Massina		Oui	Oui	N/A
Pernod Ricard	Alexandre Ricard		Oui	Non	Présentation et discussion – pas de suite ni d'offre
Geloso	Aldo Geloso		Oui	Non	Présentation et discussion – pas de suite ni d'offre
Corby	Via Alain Brunet		Non	Non	N/A
Keurig	Olivier Lemire		Non	Non	N/A
Champlain	Pierre Simard		Non	Non	N/A
Distillerie Mariana	Philippe Leblanc		Non	Non	Cherchait partenariat de production
Distilllerie 3 lacs	Nicolas Bériault		Non	Non	Cherchait partenariat de production
PWC	Charles Godbout		Non	Non	N/A

Annexe B : Détail entourant le recevable de Breuvage Shape Inc.

Réponse de la direction

En mars 2021, Club Local (la faillie) et certains investisseurs (66,6% Club Local et 33,3% investisseurs) ont créés Les Breuvages Shape Inc. (« Shape »). En date des présentes, Shape a accumulé plus de 1,4M de dette envers Club Local qui avait supporté plusieurs frais de production, d'entreposage, de destruction et autres frais facturés par Station 22.

En juillet 2023, les actifs de Shape ont été cédés à une nouvelle entité détenue à 50% par les Brasseurs du nord (BDN) et 50% par le groupe d'actionnaires de Shape (66,6% Club Local et 33,3% autres). L'entité Shape est conséquemment devenue un holding du groupe original d'actionnaires de Shape.

La nouvelle entité désormais propriétaire des actifs de Shape a formulé un « cash-call » de 600 000\$ en mars dernier. De plus, les revenus sont considérablement en baisse et l'entreprise ne prévoit aucun bénéfice à moyen terme.

Suivant la faillite de Club Local, BDN a offert de racheter l'autre 50% des actions de Shape détenues par le groupe d'actionnaires (66,6% Club Local et 33,3% autres).

L'offre de BDN est insuffisante pour rembourser les dettes garanties et conséquemment insuffisante pour rembourser la dettes intercorporatives entre Shape et Club Local. Cependant, considérant l'actionnariat de Shape, l'offre de BDN est vraisemblablement la meilleure offre qui pourrait être reçue pour lesdites actions.